

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Projet de Première révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de LACQ

Par arrêté du 20 avril 2022, le Maire de la Commune de LACQ a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Lacq arrêté par le Conseil Municipal le 29/11/2021.

Ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale et a été transmis à l'autorité environnementale qui a émis un avis le 28 mars 2022.

**L'enquête publique se déroulera du vendredi 13 mai 2022 à partir de 14h00 au vendredi 17 juin 2022 jusqu'à 17h30.**

Le dossier d'enquête publique du projet de la première révision allégée du Plan Local d'Urbanisme pourra être consulté :

- sous format papier, en mairie de LACQ, sise 27 Route Départementale 817 – 64170 LACQ, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h00.
- sous format numérique sur les sites internet de la communauté de communes de Lacq-Orthez ([www.cc-lacqorthez.fr](http://www.cc-lacqorthez.fr)) et de la mairie de LACQ ([www.commune-lacq.fr](http://www.commune-lacq.fr)), accessibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Un accès au dossier dématérialisé est par ailleurs garanti en mairie sur un poste informatique mis à disposition du public sur rendez-vous pris auprès du secrétariat (05.59.60.97.61.).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra :

- directement consigner ses observations sur le registre d'enquête publique tenu en mairie du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h00.
- les adresser par écrit au commissaire enquêteur, via l'adresse postale de la mairie : 27 Route Départementale 817 - LACQ 64170.
- les transmettre par voie électronique au commissaire-enquêteur, via l'adresse électronique de la mairie suivante : [daniele.medout@commune-lacq.fr](mailto:daniele.medout@commune-lacq.fr).

**Monsieur Jean-Yves MADEC désigné comme commissaire-enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Pau, se tiendra à la disposition du public en mairie de LACQ :**

- Vendredi 13 mai 2022 de 14h00 à 17h30
- Lundi 30 mai 2022 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 17 juin 2022 de 14h00 à 17h30

**Compte tenu du contexte sanitaire, le public est invité à se doter de matériel d'écriture personnel.**

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus durant un an à la disposition du public à la mairie et sur les sites internet de la communauté de communes de Lacq-Orthez et de la mairie de LACQ. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à approbation du Conseil Municipal de la commune de LACQ.